

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 298

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

**Règlement 298**

décrétant divers travaux de réfection du réseau d'eau potable dans le cadre de l'an 1 du programme de chemisage des conduites d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 2 760 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

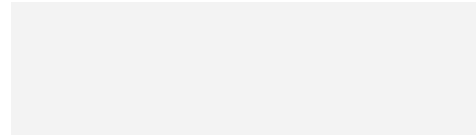
Adoption par le conseil : 12 mai 2015

Approbation par les personnes habiles à voter : 3 juin 2015

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 30 juillet 2015 et tel que modifié par la résolution 2015-07-356 relative à la clause de taxation de l'article 9.

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 31 juillet 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier